

**SEVADEC**  
**Syndicat mixte pour l'Élimination et la**  
**Valorisation des Déchets ménagers du**  
**Calaisis**

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	20

\*\*\*\*\*

***Extrait du Registre des Délibérations***

*L'an deux mille vingt-six et le mercredi 13 mai à 18h00, le Comité Syndical du SEVADEC légalement convoqué le 5 mai 2026 s'est réuni dans les locaux administratifs du SEVADEC sous la présidence de Monsieur Guy ALLEMAND (hormis concernant l'élection du Président, placée sous la Présidence du doyen d'âge, à savoir Monsieur Jean-Marc PUISSESSEAU).*

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir reçu de Mme MALIAR), Véronique DUMONT-DESEIGNE, Emille ROBILLIART, Messieurs Guy ALLEMAND, Eloi BONNINGUES, Sébastien CASTELLE, Bruno DEMILLY, Benjamin DOUAY, Yves ENGRAND (pouvoir reçu de M. PLANQUE), Pascal GAVOIS, Michel HAMY (suppléant de M. MIGNONET), Claude KIDAD, Sylvain LAPOTRE, Laurent LENOIR, Jacques LOUCHEZ, Fabrice MARTIN, Frédéric MELCHIOR, Antoine PERALDI, Fabrice PONTHEU, Jean-Marc PUISSESSEAU.

**ETAIENT EXCUSES :**

Madame Faustine MALIAR (pouvoir donné à Mme BOUCHART), Messieurs Philippe MIGNONET (suppléé par M. HAMY), Olivier PLANQUE (pouvoir donné à M. ENGRAND).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Benjamin DOUAY

**A11-05-2026 COMITE SOCIAL TERRITORIAL - COMPOSITION**

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que, conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L251-1 et suivants, la création d'un Comité Social Territorial est obligatoire dans toute collectivité employant au moins 50 agents.

Le Comité Social Territorial, composé de représentants des élus et du personnel, a vocation à être consulté pour avis, notamment, sur les questions relatives :

- à l'organisation des services ;
- au fonctionnement des services ;
- aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels ;
- aux grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences ;
- aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition ;
- à la formation, à l'insertion et à la promotion de l'égalité professionnelle ;
- aux sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ;
- aux aides à la protection sociale complémentaire ainsi qu'à l'action sociale.

Il convient, désormais, de fixer le nombre de représentants des « élus » au sein du Comité Social Territorial.

Le Comité Syndical décide, a l'unanimité :

- **DE MAINTENIR** le paritarisme numérique concernant les deux collèges du Comité Social Territorial,
- **DE FIXER** le nombre de représentants du personnel et des élus à 5 titulaires et 5 suppléants,
- **DE DECIDER** que l'avis du collège « élus » sera recueilli par le Comité Social Territorial à l'occasion des dossiers qu'il aura à connaître.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,*

*Pour Copie Conforme,  
Le Président,*

**SEVADEC**

BP 20  
62101 CALAIS CEDEX

